ACLENS, ALLAMAN, AUBONNE, BALLENS, BEROLLE, BIÈRE, BOUGY-VILLARS, BREMBLENS, BUCHILLON, CHAVANNES-LE-VEYRON, CHEVILLY, CHIGNY, CLARMONT, COSSONAY, CUARNENS, DENENS, DIZY, ECLÉPENS, ETOY, FÉCHY, FERREYRES, GIMEL, GOLLION, GRANCY, HAUTEMORGES, LA CHAUX (COSSONAY), LA SARRAZ, LAVIGNY, L'ISLE, LUSSY-SUR-MORGES, MAURAZ, MOIRY, MOLLENS, MONT-LA-VILLE, MONTRICHER, ORNY, POMPAPLES, ROMANEL-SUR-MORGES, SAINT-LIVRES, SAINT-OYENS, SAINT-PREX, SAUBRAZ, SENARCLENS, VAUX-SUR-MORGES, VILLARS-SOUS-YENS, VUFFLENS-LE-CHÂTEAU, VULLIERENS, YENS.

AVIS DE CONSULTATION

Conformément à l'article 17, alinéa 5, de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les Municipalités des 48 communes concernées du district de Morges soumettent à consultation publique le dossier suivant :

Plan Directeur Régional Sectoriel – Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de l'ARCAM

Le dossier de la SRGZA est mis en consultation publique du 23 novembre au 23 décembre 2026 inclus.

Durant cette période, le dossier peut être consulté :

- Auprès des greffes municipaux des 48 communes concernées, durant les heures d'ouverture des bureaux communaux ;
- Dans les locaux de l'ARCAM, du lundi au jeudi, durant les heures d'ouverture sur rendez-vous préalable par téléphone au 021 512 48 67 ;
- Sur le site Internet de l'ARCAM : https://arcam-vd.ch/territoire/gestion-zones-activites/, où les documents peuvent être consultés et téléchargés.

Les observations éventuelles doivent être adressées par écrit, au plus tard le 23 décembre 2026, à l'un des greffes municipaux des 48 communes concernées ou à l'ARCAM, chemin de Penguey 1B, 1162 Saint-Prex. Elles peuvent également être transmises au moyen du formulaire électronique accessible par le QR code ci-dessous.

L'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), pour le compte des Municipalités des 48 communes concernées du district de Morges.